



# Licenciement économique et reprise d'activité

Par **Depaquy remy**, le **02/11/2016** à **20:28**

Bonjour

En mars j'ai été licencié et j'ai adhéré au csp.

Début septembre je trouve un nouveau CDI et touche la première partie de ma prime de reclassement à la signature de mon nouveau contrat.

Cependant à la fin de ma période d'essai je ne trouve pas d'accord avec mon nouvel employeur et décidons de mettre un terme à notre collaboration.

Pourriez-vous me renseigner sur les droits que je peux avoir rapport à Pôle Emploi

Merci

Par **P.M.**, le **02/11/2016** à **21:36**

Bonjour,

Normalement l'accord se fait à la signature du contrat de travail et pas au terme de la période d'essai...

Ce serait à Pôle Emploi de vous renseigner encore mieux mais à ma connaissance, la partie de la prime de reclassement déjà perçue ne vous sera pas réclamée en tout cas si c'est l'employeur qui rompt la période d'essai mais vous ne pourrez pas en bénéficier à nouveau...